



CONSEIL CULTUREL

DE LA

COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1979-1980

22 OCTOBRE 1979

Projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978

— SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE —

TABLE DES MATIERES.

	Pages
<i>Projet de décret</i>	2
<i>Tableau annexé au projet de décret :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie I. — Enseignement :	
Section 31. — Santé publique	4
Partie II. — Education permanente :	
Section 32. — Santé publique	4
Section 33. — Famille	6
Partie IV. — Divers :	
Section 34. — Divers	6
 <i>Programme justificatif :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie I. — Enseignement :	
Section 31. — Santé publique	9
Partie II. — Education permanente :	
Section 32. — Santé publique	9
Section 33. — Famille	9
Partie IV. — Divers :	
Section 34. — Divers	9

PROJET DE DECRET.

BAUDOUIN,
Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Communauté française et de Notre Secrétaire d'Etat à la Communauté française,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre de la Communauté française est chargé de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

I. AJUSTEMENTS DE CREDITS.**ARTICLE 1^{er}.**

Les crédits prévus au titre I, dépenses courantes, du budget des Affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978, secteur Santé publique et Famille, sont ajustés suivant les données détaillées au tableau annexé au présent décret et à concurrence de :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Dépenses courantes (titre I) :			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	17,7	—	—
— Réductions	34,7	—	—

II. DISPOSITIONS DIVERSES.**ART. 2.**

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1979.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

Le Ministre de la Communauté française,

M. HANSENNE.

Le Secrétaire d'Etat à la Communauté française,

F. PERSOONS.

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1978	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1978	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE.

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION 31.

SANTE PUBLIQUE.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. Achats de biens non durables et de services.

12.43	Dépenses en matière d'inspection médicale scolaire	312,1	17,7	—	329,8	—
	Dont pour Bruxelles-Capitale	(58,0)	(3,2)	(—)	(61,2)	(—)
	Totaux pour le § 2		17,7	—		—
	Totaux pour le chapitre I		17,7	—		—
	Totaux pour la section 31. — Santé publique		17,7	—		—
	Totaux pour la partie I. — Enseignement		17,7	—		—

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 32.

SANTE PUBLIQUE.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. Achats de biens non durables et de services.

12.41	Campagnes nationales en matière d'information concernant la contraception et l'éducation sanitaire	38,8	—	26,5	12,3	—
	Dont pour Bruxelles-Capitale	(10,5)	(—)	(7,1)	(3,4)	(—)
12.47	Dépenses en matière de contrôle médico-sportif	6,4	—	0,1	6,3	—
	Dont pour Bruxelles-Capitale	(1,2)	(—)	(—)	(1,2)	(—)
	Totaux pour le § 2		—	26,6		—
	Totaux pour le chapitre I		—	26,6		—
	Totaux pour la section 32. — Santé publique		—	26,6		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

CREDITS DISSOCIES					
Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement		
Crédit voté	Suppléments	Réductions	Crédit voté	Suppléments	Réductions
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)

—	—	—	—	—	—
(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—

—	—	—	—	—	—
(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)
—	—	—	—	—	—
(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1978	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1978	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
SECTION 33.						
FAMILLE.						
CHAPITRE III.						
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.						
Transferts de revenus aux ménages.						
33.45	Subsides aux associations organisant des cours, etc.	6,0	--	2,9	3,1	--
	Dont pour Bruxelles-Capitale	(1,1)	(—)	(0,5)	(0,6)	(—)
	Totaux pour le chapitre III		--	2,9		--
	Totaux pour la section 33. — Famille		--	2,9		--
	Totaux pour la partie II. — Education permanente		--	29,5		--
PARTIE IV.						
DIVERS.						
SECTION 34.						
DIVERS.						
CHAPITRE 01.						
DIVERS.						
Non réparti économiquement.						
01.41	Crédit provisionnel, etc.	5,2	--	5,2	--	--
	Totaux pour le chapitre 01		--	5,2		--
	Totaux pour la section 34. — Divers		--	5,2		--
	Totaux pour la partie IV. — Divers		--	5,2		--
TOTAUX POUR LE TITRE I. — DEPENSES COURANTES DU SECTEUR SANTE PUBLI- QUE ET FAMILLE			17,7	34,7		--

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

CREDITS DISSOCIES					
Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnancement		
Crédit voté	Suppléments	Réductions	Crédit voté	Suppléments	Réductions
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)

—
(—)

—
(—)

—
(—)

—
(—)

—
(—)

—
(—)

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—

—	—
—	—
—	—
—	—

—

—	—
—	—
—	—
—	—

—

—

—

—

Vu pour être annexé à Notre arrêté du
22 octobre 1979.

BAUDOIN.

Par le Roi :

Le Ministre de la Communauté française,

M. HANSENNE.

Le Secrétaire d'Etat à la Communauté française,

F. PERSOONS.

PROGRAMME JUSTIFICATIF.

SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE.

TITRE I.

DEPENSES COURANTES.

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION 31.

SANTE PUBLIQUE.

ART. 12.43. — *Dépenses en matière d'inspection médicale scolaire.*

Crédit supplémentaire : 17,7 millions de francs.

Nouvelles estimation des dépenses.

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 32.

SANTE PUBLIQUE.

ART. 12.41. — *Campagnes nationales en matière d'information concernant la contraception et l'éducation sanitaire.*

Réduction : 26,5 millions de francs.

Tous les projets prévus en 1978 ne pourront se réaliser au cours de cette année.

ART. 12.47. — *Dépenses en matière de contrôle médico-sportif.*

Réduction : 0,1 million de francs.

Récupération index.

SECTION 33.

FAMILLE.

ART. 33.45. — *Subsides aux associations organisant des cours, etc.*

Réduction : 2,9 millions de francs.

Le nombre de cours est moins important que prévu.

PARTIE IV.

DIVERS.

SECTION 34.

DIVERS.

ART. 01.41. — *Crédit provisionnel, etc.*

Réduction : 5,2 millions de francs.

L'évolution de l'indice des prix à la consommation justifie la suppression du crédit.